



## Pays Vallée de la Sarthe

# **Avis de consultation du public**

## **Projet de Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET)**

### **du Pays Vallée de la Sarthe**

Conformément à la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, le Pays Vallée de la Sarthe s'est engagé dans l'élaboration de son nouveau Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) prenant le relais de son Plan d'Actions pour le Climat et la Transition Energétique (PACTE), validé en 2013.

Ce projet territorial a pour objet de décliner à l'échelle locale une stratégie de lutte face au dérèglement climatique global. Grâce à un état des lieux complet du territoire et une concertation massive des acteurs, ce document définit des objectifs, un programme d'actions et coordonne l'implication de l'ensemble des parties prenantes autour des thématiques suivantes :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- L'amélioration de la qualité de l'air ;
- L'efficacité et la sobriété énergétique ;
- Le développement des énergies renouvelables ;
- L'adaptation au changement climatique.

Le projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) du Pays Vallée de la Sarthe a été arrêté par délibération du 17 février 2020. Le projet de PCAET complet et son évaluation environnementale ont ensuite été soumis aux avis de l'Autorité Environnementale, du Préfet de Région et du Président de Région. En application des dispositions de l'article L. 123-19 du code de l'environnement, une procédure de consultation par voie électronique est organisée pour recueillir les avis du public sur le projet. Celle-ci aura lieu :

**Mardi 3 Novembre 2020 à 9h00 au  
vendredi 4 Décembre 2020 à 18h00**

Cette consultation publique sera organisée par voie électronique :

- ✓ sur le site internet du Pays Vallée de la Sarthe :

<http://www.paysvalleedelasarthe.fr/>

- ✓ sur un site dédié :

<https://www.datajoule.fr/pages/0986epx-pcaet-vallee-sarthe/>

Sur la même période, ces documents sont également consultables en format papier au siège du Pays :

**1 Place Pierre Désautels, 72270 Malicorne-sur-Sarthe**

Le dossier mis à disposition du public comprend :

- Le projet de PCAET arrêté le 17 février 2020 composé du diagnostic territorial, de la stratégie, du plan d'actions et de l'évaluation environnementale,
- Le mémoire en réponse aux avis formulés sur le projet de Plan Climat Air Energie Territorial suite à l'avis de l'Etat, du Conseil Régional et de la MRAe
- L'avis de l'Etat,
- L'avis du Conseil régional,
- L'avis de l'Autorité environnementale (MRAe).

Les observations sont à réaliser durant la période de consultation définie :

- Par voie numérique sur le site internet dédié ou sur l'adresse électronique : energie@valleedelasarthe.fr
- Sur le cahier numéroté mis à disposition du public au siège du Pays aux horaires habituels d'ouverture.

Les observations réalisées en dehors de la période de consultation ne seront pas prises en considération.

Au terme de la consultation publique, un bilan de l'ensemble des observations sera réalisé et consultable pendant un an à compter de l'adoption du PCAET sur le site internet du Pays Vallée de la Sarthe <http://www.paysvalleedelasarthe.fr/>

Un avis de consultation publique sera publié 15 jours avant l'ouverture de la période de consultation :

- Par voie numérique sur le site internet du Pays Vallée de la Sarthe : <http://www.paysvalleedelasarthe.fr/>,
- Par voie d'affichage au siège du Pays et dans chacune des EPCI du Pays Vallée de la Sarthe.

Le Président du Pays Vallée de la Sarthe proposera au conseil syndical d'intégrer ou non les observations émises durant la période de consultation publique.